

ARRETE MUNICIPAL
PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE CIRCULATION
ET D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N° 2024/11/172

Le Maire de la commune de Le Pouzin,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande de prolongation présentée par Monsieur Bon, chef d'équipe de l'entreprise FOR DRILL, 603, impasse des artisans 84170 MONTEUX en vue d'occuper l'emprise de voirie route de Saulce, entre l'intersection de l'entreprise SAVY et la station d'épuration, 07250 Le Pouzin, du 10 novembre 2024 au 25 décembre 2024, afin d'effectuer des travaux de forage dirigé ;

Considérant qu'il convient de réglementer le bon ordre et la sécurité ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : Du 10 novembre 2024 au 25 décembre 2024, l'entreprise FOR DRILL est autorisée à occuper l'emprise de voirie route de Saulce, entre l'intersection de l'entreprise SAVY et la station d'épuration, 07250 Le Pouzin, en vue d'effectuer des travaux de forage dirigé.

ARTICLE 2 : Du 10 novembre 2024 au 25 décembre 2024, la route sera fermée à la circulation route de Saulce 07250 Le Pouzin, entre l'intersection de l'entreprise Savy et la station d'épuration.

ARTICLE 3 : La mise en place d'une signalisation réglementaire sera effectuée par les soins et à la charge de l'entreprise For Drill.

ARTICLE 4 : La zone de chantier sera matérialisée et sécurisée au moyen de barrières type Héras par les soins et à charge de l'entreprise FOR DRILL du côté intersection de l'entreprise Savy.

ARTICLE 5 : Les autorités de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de la Voulte sur Rhône et de la Police Municipale sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les formes habituelles.

Fait à Le Pouzin, le 7 novembre 2024

Le Maire,

Christophe VIGNAL

